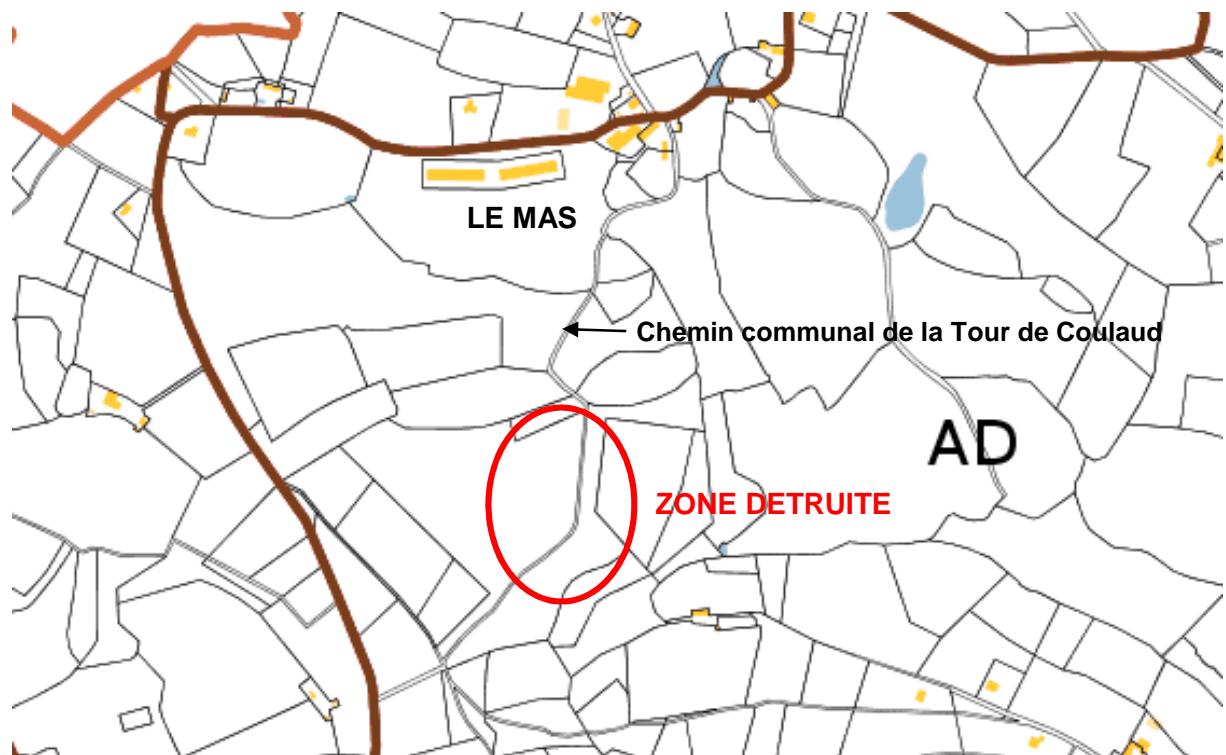


Lagraulière, le 29 octobre 2014

**Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Graulérois**

Monsieur le Maire,

Le chemin communal dit de la Tour de Coulaud, repéré sur l'extrait cadastral ci-dessous, était jusqu'à peu de temps encore un chemin de campagne typique de notre région, la flore évoluant au fil de la marche.



Les images qui suivent l'illustrent.



Ce chemin, balisé, était régulièrement emprunté par les marcheurs et les coureurs et ce sont certains d'entre eux qui nous ont alertés.



Visiblement pour des besoins agricoles, sa partie centrale a été totalement rasée : végétation arrachée et tracé nivelé. Ce tracé se résume maintenant à des roues de tracteur et il y a fort à parier qu'il aura disparu dans peu de temps et que la nouvelle parcelle induite sera clôturée, sans parler des engrais qui y seront répandus.



De plus, les souches arrachées sont en train d'être déversées dans une mare limitrophe en vue de son remblaiement. Nous le déplorons sur la photo ci-dessus.

Un écosystème est en voie de disparition et nous connaissons tous les conséquences de la suppression des bocages.

Nous comprenons très bien les besoins et les impératifs de l'agriculture d'aujourd'hui et il n'est pas question d'empêcher qui que ce soit de travailler mais les agriculteurs devraient être les protecteurs de l'environnement et non l'inverse.

S'approprier un espace commun, et communal, n'est pas acceptable. La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres.

Replanter des noisetiers n'est pas la solution mais la sensibilisation fait partie de la mission d'une équipe municipale. Un arrêté dans ce sens serait une première étape.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Jacques BRUNIE
Président



Tax 05 55 73 95 28 | mairie.lagrauliere@wanadoo.fr
www.lagrauliere.com



Monsieur le Président
Association de sauvegarde du patrimoine
grauliérois
Chez Monsieur Jean-Jacques Brunie
Mazeix
19700 Lagraulière

Monsieur le Président,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier du 29 Octobre 2014.
Je comprends vos remarques et note positivement l'intérêt de votre association pour le
maintien de nos chemins et les efforts qu'elle sera donc prête à réaliser pour leur entretien.

Je vous confirme que ce chemin communal a volonté à le rester et qu'une alienation n'est pas
à l'étude, information que j'ai également relayée auprès du propriétaire des parcelles
voisines.
Ce chemin qui était en train de se fermer est d'ailleurs plus aisément praticable sur sa partie
haute, seul l'accès par le Mas reste délicat.

D'autres part, concernant l'exploitation agricole des terrains, le déboisement pour mise en
prairie n'est pas du ressort de la Mairie, tout comme l'usage des engrangis dont l'utilisation est
déjà fortement réglementée.

Agriculteurs (sans qui nous aurions des hectares de friches), chasseurs (régulateurs des
nuisibles), amoureux de la nature et du sport, nous sommes tous utilisateurs des chemins et
sensibles à l'environnement.

Nous devons rechercher une bonne communication entre ses différents acteurs et reconnaître
les contraintes de chacun.

Bien cordialement,

Lagraulière, le 07/11/2014

Jean-Christophe Lechipre, Maire de Lagraulière

